

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledeuix (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 18 février 2022,  
Secrétaire de séance : Philippe SANSAMAT,

Etaient présents 48 titulaires, 4 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Auroré GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Serge MAUHOURET suppléant de Ophélie ESCOT, Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Frédéric PAULY suppléant de Jean SARASOLA,

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean CASABONNE à André BERNOS, Michèle CAZADOUMECQ à Claude BERNIARD, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Bernard UTHURRY, Jean-Maurice CABANNES à Marie-Lyse BISTUÉ, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Flora LAPERNE à Brigitte ROSSI, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ,

Absents : Jacques CAZOURANG, Philippe VIGNEAU, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Jean-Luc MARLE, Muriel BIOT, Marie Annie FOURNIER, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 220224-08-LEC-**

**MÉDIATHÈQUE DES GAVES - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :  
DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRÈS DE L'ÉTAT (DSIL/DETR)**

Mme CABON indique que le réchauffement climatique est désormais reconnu par toutes les instances politiques et scientifiques, et constitue un risque majeur pour un développement durable. Dans la lutte contre ce changement climatique, les collectivités se doivent d'être exemplaires. La Communauté de Communes du Haut-Béarn en tant que cheffe de file de la transition énergétique locale s'est saisie de cet enjeu et mène depuis 2018 une politique volontariste à travers notamment la démarche «Territoire à Énergie Positive (TEPOS)».

Dans le cadre de cette démarche, et suite à un premier état des lieux du patrimoine bâti de l'intercommunalité en 2018, des audits énergétiques portant sur 14 bâtiments intercommunaux ont été réalisés en 2019 par le bureau d'étude HTM.

En 2021 la CCHB a missionné le cabinet AGC Ingénierie afin de réaliser un audit de fonctionnement des installations CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) et préconisations, concernant la Médiathèque des Gaves.

Cette étude a démontré que la Médiathèque des Gaves représente un enjeu fort en termes de rénovation thermique et d'économie d'énergie.

Un lot de travaux assurerait une économie d'énergie supérieure à 30% selon les estimations du bureau d'étude :

- Réduction des consommations de gaz de l'ordre de 30% (augmentation de la performance de la chaufferie et réduction des températures intérieures en hiver, porte d'entrée),
- Réduction des consommations d'électricité d'environ 33% (réduction des consommations d'électricité de la climatisation et du traitement d'air, porte d'entrée).

Ils se décomposent comme suit :

- Amélioration de la performance énergétique de la chaufferie .....	4 500 €
- Maîtrise de la température des différents espaces du bâtiment .....	41 000 €
- Fiabilisation de la production de froid.....	27 000 €
- Extension des fonctionnalités de la GTB4.....	4 200 €
- Rénovation du magasin .....	19 000 €
- Dépose / pose porte d'entrée.....	50 000 €
- BE, BC, AMO.....	24 588 €
	-----
<b>TOTAL HT .....</b>	<b>170 288 €</b>

Un axe fort du plan de relance cible la rénovation thermique. Il est donc proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre du DSIL ou de la DETR pour financer ces travaux. L'aide peut être à hauteur de 40 %, soit maximum 68 115 €.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 61 voix pour et 2 abstentions (MM. BERNOS, J. CASABONNE)

- **APPROUVE** les travaux de rénovation énergétique de la Médiathèque des Gaves tels que décrits ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques pour l'obtention de la subvention la plus élevée possible,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches administratives nécessaires,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 24 février 2022  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY